

**Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 12 juin 2008**

Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mme RIGUET, Mrs JUNGES, MIRAND et GAILLARD.
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX et FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT, CROUVIZIER et LEFEVRE
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et. Mr PINARD
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS et Mr RENIER.
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED et De LAFFON.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Absent excusé

Monsieur BARRE

Secrétaire de séance

Monsieur JUNGES

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2008

Ce document est adopté à l'unanimité.

II – LOGEMENTS SOCIAUX – COMMUNE DE CONTINVOIR

Monsieur le Président rappelle que les deux logements sociaux, situés au dessus de la Mairie de Continvoir, avaient été transférés à la Communauté de Communes, laquelle conformément à ses statuts devait en assurer la gestion.

Une aide PALLULOS avait bien été attribuée à la Commune de Continvoir pour financer en partie un programme de réhabilitation de ces appartements.

Il s'avère aujourd'hui que cette aide a été consacrée au logement situé au 2^{ème} étage de l'immeuble, l'appartement du 1^{er} étage n'ayant, à l'époque des travaux, fait l'objet que d'un « toilettage ».

Ce logement du 1^{er} étage nécessite maintenant d'importants travaux de réhabilitation et lors d'une précédente réunion, l'Assemblée au vu notamment du faible nombre de candidatures pour ces deux appartements avait proposé que ce logement soit « repris » par la Commune de Continvoir, laquelle Collectivité a fait savoir aujourd'hui qu'elle était tout à fait disposée à le reprendre.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette possibilité de « remise à disposition » à la Commune de Continvoir de l'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble communal.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la Commune de Continvoir était intéressée pour reprendre la gestion de cet appartement situé au 1^{er} étage,

EMET, à l'unanimité un avis favorable.

AUTORISE le Président à signer tout document permettant de donner suite à cette décision.

S'ENGAGE à réaliser les opérations comptables permettant de re-transférer ce bien dans le patrimoine de la Commune de Continvoir.

Madame CAMUS et Monsieur RENIER ; délégués de la Commune de Continvoir, n'ont pas participé à ce vote.

III – INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 Décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics.

Il précise que suite à la mise en place du nouveau Conseil Communautaire, il convient de se prononcer à nouveau sur l'attribution de cette indemnité, et à cet effet, sollicite l'avis de l'Assemblée, soulignant qu'il fallait se prononcer pour le budget principal et les budgets annexes.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

CONSIDERANT les services rendus par Monsieur Lilian EXPERT, Receveur de Bourgueil, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Communauté de Communes.

DECIDE, à l'unanimité, de lui allouer pour le budget principal et les budgets annexes, et pour toute la durée du présent mandat, l'indemnité de conseil fixé à taux plein, conformément aux prescriptions mentionnées dans l'arrêté susvisé.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

IV – COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée avait souhaité, conformément aux dispositions prévues dans l'article L 5211-49-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mettre en place les Comités Consultatifs suivants :

- Gens du voyage
- Stratégie et Développement économique
- Bâtiments publics et voiries
- Cadre de vie et développement durable
- Aménagement de l'espace
- Enfance et jeunesse
- Action sociale
- Habitat
- Tourisme
- Communication
- Site des Ténrières

Il propose ensuite au Conseil Communautaire de désigner les personnes appelées à siéger au sein de ces comités consultatifs.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROPOSE de procéder par un vote à main levée, demandé à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, à la désignation des membres appelés à siéger au sein des comités consultatifs sus visés.

Et ARRETE, à l'unanimité, la composition des comités comme suit :

Communes	Gens du voyage	Stratégie et Développement économique	Bâtiments publics et voiries
BENAIS	Mme Marie-Neige FRAISSE Mme Françoise DEZE	Mr Thierry POTIRON Mme DEZE Françoise Mme Catherine BATONNEAU	Mr Claude BOISDRON Mr Michel GUILBAUD Mr Luc GILBERTON
BOURGUEIL	Mr Pierre JUNGES Mme Nathalie FABBRI Mme Chantal JEANDROT Mme Laurence RIGUET	Mme Cécile BOUDSOCQ Mr Cyrille MOLESINI Mr Gérard MIRAND Mr Daniel DURAND Mme Françoise ROUARD (cooptée)	Mme Sylvette PITAULT Mme Catherine TENDRON Mme Solange COURTOIS Mr Christophe PITAULT
CHOUZE SUR LOIRE	Mr Philippe BERTIN Mr Jean-Pierre TISON	Mr Philippe DULON Mr Stéphane BATAILLON	Mr Michel CESBRON Mr René MOREAU
LA CHAPELLE SUR LOIRE	Mr Pierre LAMBERT Mr Pascal PINARD	Mr Christian LANGENDORF Mr Philippe GALET	Mr Philippe GALET Mlle Florence GALET
CONTINVOIR	Mr Jean-Claude MARIN Mr Christophe DESRUMEUX	Mr Gérard CAMUS Mr François GRANDEMANGE	Mr Gérard CAMUS Mr Jean-Claude VAUGUET
GIZEUX	Mr Patrick NEVOIT Mr Thierry BEAUPIED	Mr Géraud de LAFFON Mr Patrick NEVOIT	Mr Patrick NEVOIT Mr Jacques BRUERE Mme Marylène LOISEAUX
INGRANDES DE TOURAINE	Mr Laurent VOISIN Mr LANDAIS Gérard	Mr James SIMON Mr Joël GOURBILLON	Mr André DELALANDE Mr Gérard LANDAIS
RESTIGNE	Mme Catherine GIRARD Mr André BESNIER	Mr Jean-Claude BILLECARD Mr Patrice HENRY	Mr Patrick HAMEL Mr Claude ARNAULT
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	Mr Claude ORY Mr Yves GUILLARD	Mr Alain LOPPION Mr Mark WILLES	Mr André TOURNEUX Mr Alain GOURDON Mr Patrick GUENESCHEAU

Communes	Cadre de vie et développement durable	Aménagement de l'espace	Enfance et jeunesse
BENAIIS	Mme Nathalie PAINBLANC Mme Stéphanie RIOCREUX Mr Cyrille HALLIEN	Mme Nathalie PAINBLANC Mr Cyrille HALLIEN	Mme Catherine BATONNEAU Mme Marie-Neige FRAISSE Mme Lydie DIEUMEGARD (cooptée) Mme Michèle CHILON
BOURGUEIL	Mr Benoît BARANGER Mme Blandine GINDER Mr Gérard MANCEAU	Mr Pierre JUNGES Mr Christophe PITAUT	Mme Laurence RIGUET Mme Nathalie FABBRI Mr Yannis HOUX Mr Benoît BERANGER
CHOUZE SUR LOIRE	Mr Stéphane BATAILLON Mme Claude BIZET	Mme Claude BIZET Mr Sylvain MONCELET	Mr Sylvain MONCELET Mme Annick NOSSEREAU
LA CHAPELLE SUR LOIRE	Mme Danielle THIRY Mme Sylvie LOISEAU	Mr Christian LANGENDORF Mr Pierre LAMBERT	Mlle Florence GALET Mme Marie-José FOUQUET
CONTINVOIR	Mr Christophe DESRUMAUX Mr Gérard CAMUS	Mr Christophe DESRUMAUX Mr Gérard CAMUS	Mme Sylviane GRANDMANGE Mr Jean-Louis RENIER
GIZEUX	Mr Jean-Pierre DEVERS Mr Jacques BRUERE	Mr Joël PERROUX Mr Patrick NEVOIT Mr Patrick ROBINEAU	Mme Odette RENOUX Mme Mireille BEAUPIED
INGRANDES DE TOURAINE	Mr Laurent VOISIN Mr James SIMON	Mr Régis MUREAU Mr José AMBRUGEAT	Mme Florence PIBALEAU Mme Marie-Paule RIVIERE
RESTIGNE	Mr Patrice HENRY Mr François GOURDON	Mme Catherine GIRARD Mme Monique GALBRUN	Mme Christine HASCOET Mr Stéphane BENETREAU
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	Mr Philippe MABILEAU Mr Alain OSSANT	Mr Jean-Claude BRUNEAU Mr Dominique CORNET	Mme Karine BOIREAU Mr José MINETTE

Communes	Action sociale	Habitat	Tourisme
BENAIS	Mme Michèle CHILON Mme Nelly LAVIELLE Mme Marie-Neige FRAISSE	Mme Marie-Neige FRAISSE Mme Chrystèle BENESTON	Mme Michèle CHILON Mr Thierry POTIRON Mme Christine CARTON (cooptée) Mme Nelly LAVIELLE
BOURGUEIL	Mme Chantal JEANDROT Mr Cyrille MOLESINI Mr Gérard MIRAND Mme Françoise ROUARD (cooptée)	Mme Nadine LEROYER Mr Alain BOUCHER Mme Sylvette PITAULT Mme Solange COURTOIS	Mr Gérard MIRAND Mr Jacques PIEDOUE Mme Catherine TENDRON Mr Yannis HOUX Mlle Christèle MERCIER (cooptée)
CHOUZE SUR LOIRE	Mme Françoise ROUX Mr Didier CHASLE	Mr Pierre MARGOTTEAU Mme Brigitte BERNARD	Mme Brigitte BERNARD Mme Françoise ROUX
LA CHAPELLE SUR LOIRE	Mr Claude MOISAN Mme Marie-José FOUQUET	Mme Huguette STEVANT Mr Philippe GALET	Mme Sylvie LOISEAU Mme Danielle JAMMET
CONTINVOIR	Mme Sylviane GRANDEMANGE Mr Marc DEMAY	Mr Gérard CAMUS Mr Jean-Louis RENIER	Mr Marc DEMAY Mr Jean-Claude MARIN
GIZEUX	Mme Mireille BEAUPIED Mme Odette RENOUX	Mr Thierry BEAUPIED Mr Joël PERROUX Mme Katia BEAUFILS	Mr Géraud de LAFFON Mr Joël PERROUX Mme Katia BEAUFILS
INGRANDES DE TOURAINE	Mme Florence PIBALEAU Mme Malvina BOURDIN	Mr José AMBRUGEAT Mr Jean-François LEBLANC	Mme Malvina BOURDIN Mme Florence PIBALEAU
RESTIGNE	Mme Monique GALBRUN Mr Emmanuel de GELIS	Mr Patrick HAMEL Mme Catherine GIRARD	Mme Monique GALBRUN Mr François GOURDON
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	Mme Françoise RAGUENEAU Mr André TOURNEUX	Mr Jean-Claude BRUNEAU Mr Dominique CORNET	Mr Mark WILLES Mr Guy PONTONNIER Mr Dominique CORNET

Communes	Communication	Site des Ténières
BENAIS	Mme Nathalie PAINBLANC Mme Stéphanie RIOCREUX Mr Pierre NION	Mr Pierre NION Mme Nelly LAVIELLE
BOURGUEIL	Mmr Laurence RIGUET Mme Blandine GINDER Mr Benoît BARANGER	Mme Solange COURTOIS Mme Sylvette PITAULT Mr Jacques PIEDOUE
CHOUZE SUR LOIRE	Mr Michel LEFEVRE Mr Renan CROUVIZIER	Mr Gilles THIBAUT Mr Jack TENNEGUIN
LA CHAPELLE SUR LOIRE	Mme Danielle JAMMET Mme Marie-José FOUQUET	Mr Pascal PINARD Mme Marie-José FOUQUET
CONTINVOIR	Mr Marc DEMAY Mr Jean-Claude MARIN	Mr Christophe DESRUMAUX Mme Elizabeth CAMUS
GIZEUX	Mr Géraud de LAFFON Mme Marylène LOISEAUX	Mr Jean-Pierre DEVERS Mr Joël PERROUX
INGRANDES DE TOURAINE	Mr Joël GOURBILLON Mme Malvina BOURDIN	Mr Régis MUREAU Mr José AMBRUGEAT
RESTIGNE	Mme Christine HASCOET Mr Thierry DAUCHEZ	Mr André BESNIER Mr Claude ARNAULT
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	Mr Alain LOPPION Mr Pascal ROBINOT Mr Pierre VALLEE (coopté)	Mr Pascal ROBINOT Mr Alain OSSANT

Délégués titulaires

Délégués suppléants

V – TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BÂTIMENT A BENAIS (COMMERCE ET LOGEMENT)

Avenants aux lots maçonnerie, charpente-couverture, menuiserie et peinture.

Monsieur COUSSEAU, Vice-Président en charge de la gestion des bâtiments, rappelle à l'Assemblée le programme de réhabilitation d'un immeuble à Benais, opération lancée en urgence afin de pouvoir maintenir un dernier commerce de 1^{ère} nécessité en centre bourg.

Il souligne que ce programme de travaux doit prendre en compte des travaux supplémentaires pour les deux raisons suivantes :

1^o) – Lors de la préparation du CCTP, les membres de la commission en charge de ce dossier, dans un souci d'économie d'une part, et de cohérence par rapport à l'existant d'autre part, avaient décidé de faire poser des menuiseries PVC à l'identique de la partie réhabilitée par les anciens propriétaires de l'immeuble, ce qui n'a pas été validé par le service de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, et des modifications au niveau de la toiture ont dû être également effectuées suite à cet avis.

2^o) – Après la réalisation des travaux de démolition prévus au lot maçonnerie, l'Architecte chargé de suivre cette opération a souligné l'obligation de procéder à des travaux de renforcement qui hélas n'étaient pas prévisibles lors du constat initial.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 5 Juin dernier a émis un avis favorable aux propositions d'avenants détaillées ci-après, il s'agit :

a) – pour le lot « charpente-couverture » confié à l'entreprise TOURAIN d'un coût de travaux supplémentaires arrêté à la somme de 5 410.16 € H.T..

b) – pour le lot « menuiserie » confié à l'entreprise DARGENTON d'un coût de travaux supplémentaires arrêté à la somme de 4 053.00 € H.T..

c) – pour le lot « peinture-sols souples » confié à l'entreprise CHASLE-BOSTEAU d'un coût de travaux supplémentaires arrêté à la somme de 2 145.00 € H.T..

d) – pour le lot « maçonnerie » confié à l'entreprise « Les Travaux de la Pierre » d'un coût de travaux supplémentaire arrêté à la somme de 5 876.00 € H.T..

Après avoir largement détaillé les prestations complémentaires à réaliser et insisté sur le volet « sécurité », qui ne pourrait pas être assuré si les travaux de confortement n'étaient pas exécutés, Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

CONSIDERANT notamment que le volet sécurité ne pouvait être occulté,

VU l'avis également de Monsieur l'Architecte des bâtiments de France,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable aux avenants proposés et examinés en commission d'appel d'offres qui se détaillent comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ HT (commerce et logement)	AVENANT N°1 HT (Partie commerce)	AVENANT N°1 HT (Partie logement)	TOTAL DES AVENANTS	TOTAL HT (Marché + avenants)
TOURAIN (Charpente – Couverture)	26 687,73 €	3 608,80 €	1 801,36 €	5 410,16 €	32 097,89 €
DARGENTON (Menuiseries)	21 042,00 €	1 965,00 €	2 088,00 €	4 053,00 €	25 095,00 €
CHASLE-BOSTEAU (Peinture – Sols souples)	19 804,75 €	877,50 €	1 267,50 €	2 145,00 €	21 949,75 €
LES TRAVAUX DE LA PIERRE (Maçonnerie)	74 882,23 €	5 876,00 €	-	5 876,00 €	80 758,23 €
TOTAL	142 416,71 €	12 327,30 €	5 156,86 €	17 484,16 €	159 900,87 €

VI – DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT

Monsieur le Président propose de délibérer comme suit :

Vu les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT alinéa 3,

Vu les dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante peut **déléguer une partie de ses attributions aux organes exécutifs** que sont le Président et le Bureau, sauf en matière de :

- 1° Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou des tarifs, des taxes ou redevances ;
- 2° Approbation du compte administratif ;
- 3° Dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- 5° Adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° Délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

CONSIDERANT la volonté du législateur de permettre aux assemblées délibérantes de l'intercommunalité de déléguer des compétences aux organes exécutifs de manière plus large et plus libérale qu'au sein des communes.

CONSIDERANT que ces délégations de compétences ont pour objectif de faciliter et d'alléger le fonctionnement de la structure,

CONSIDERANT qu'à chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de celui-ci,

CONSIDERANT l'expérience du mandat précédent, **il est proposé à l'assemblée délibérante de donner délégation de compétences au Président dans les domaines suivants :**

- ⇒ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ⇒ Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- ⇒ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- ⇒ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- ⇒ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- ⇒ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 4 600,00 €uros ;
- ⇒ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ⇒ Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- ⇒ Exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que les communes membres lui auront préalablement délégué ;
- ⇒ Intenter au nom de la Communauté, les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle ;
- ⇒ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules Communautaires dans la limite de 5 000,00 €uros ;
- ⇒ Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000,00 €uros

CONSIDERANT que les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice Présidents, sauf si l'organe délibérant s'y oppose formellement, **il est proposé d'autoriser le Président à subdéléguer ses attributions en cas d'absence au 1^{er} Vice-Président, ou en cas d'indisponibilité de celui-ci, au 2^{ème} Vice-Président.**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ **DELEGUE** au Président une partie de ses attributions dans les domaines visés ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE**, en cas d'absence, le Président à subdéléguer ses attributions au 1^{er} Vice-Président, ou en cas d'indisponibilité de celui-ci, au 2^{ème} Vice-Président.

VII – DERNIER COMMERCE DE 1^{ère} NECCISTE A BENAIS – MISE A DISPOSITION DU BÂTIMENT APRES TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle le protocole établi entre la Communauté de Communes et Mr FERREIRA, document qui a été signé le 2 juillet 2007.

Ce protocole prévoyait notamment dans son article II la mise à disposition du bien au plus tard le 30 Septembre 2008.

Monsieur le Président souligne que les travaux supplémentaires décidés en cours de chantier, principalement pour des raisons de sécurité ne permettront pas de respecter les délais de réalisation, il s'avère donc nécessaire de « repousser » la date prévisible de fin de chantier initialement prévue.

Sur proposition du Maître d'œuvre, il suggère, pour la mise à disposition des biens de prendre en compte le 1^{er} Janvier 2009 pour la partie commerce et le 1^{er} Février 2009 pour la partie logement.

Il sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU la nécessité de prolonger le délai d'exécution des travaux,

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition visée ci-dessus, à savoir :

- *Mise à disposition du commerce le 1^{er} Janvier 2009*
- *Mise à disposition du logement le 1^{er} Février 2009*

Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au protocole d'accord signé le 02 Juillet 2007 et réceptionné en Sous-Préfecture le 05 Juillet 2007.

VIII – PERMIS POIDS LOURDS – ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Président souligne que Monsieur Jany BOIREAU, Adjoint des services techniques de la Communauté de Communes a dû déboursier la somme de 24.40 € auprès du Docteur BREMAND, Médecin agréé, pour une visite obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourds.

CONSIDERANT que ce permis est indispensable pour certaines tâches qui peuvent lui être confiées, il propose à l'Assemblée que la Collectivité prenne en charge cette dépense qui a été supportée par l'intéressé.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Et PROPOSE de rembourser à Monsieur Jany BOIREAU la somme de 24.40 €.

AUTORISE le Président à émettre au profit de Monsieur Jany BOIREAU le mandat correspondant.

SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

IX – REMBOURSEMENT DE CAUTION

Monsieur le Président rappelle que les locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil étaient alimentés pour le chauffage par une citerne à gaz qui avait été mise en place par la société PRIMAGAZ.

Cette citerne a été reprise par cette société, laquelle propose maintenant de créditer la Communauté de Communes d'un chèque de 701.27 € correspondant à la consigne qui avait été versée par la Collectivité lors de la mise en service de cet équipement.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée, de se prononcer sur ce remboursement.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition de remboursement.

AUTORISE le Président à émettre le titre correspondant d'un montant de 701.27 € sur le budget annexe « caserne de gendarmerie de Bourgueil ».

X – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN D'AUTRES STRUCTURES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne les membres suivants :

ASSOCIATION VIENNE APPART

- - *Délégué titulaire* : *Mme Stéphanie RIOCREUX*
- - *Délégué suppléant* : *Mr Jacques GAILLARD*

ASSOCIATION PETITE ENFANCE

- - *Délégués titulaires* : *Mme Marie-José FOUQUET et Mme Laurence RIGUET*

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BOURGUEIL

- - *Délégués titulaires* : *Mme Marie-José FOUQUET et Mr Michel LEFEVRE*

LE PETIT PLUS (épicerie sociale)

- *Mme Marie-Neige FRAISSE en qualité de Délégué Titulaire.*

ASSOCIATION I.T.S

- - *Mme Marie-José FOUQUET en qualité de Délégué titulaire.*

COMITE NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES (CNAS)

- - *Mr Gérard MIRAND en qualité de Délégué Titulaire*

XI – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder au virement de crédits suivants :

Recettes

Art 7488 Autres attributions et participations Fonct° 020 Service AGC + 6 300.00 €

Dépenses

Art 6226 Honoraires Fonct° 96 Service GEND + 6 300.00 €
(Frais de transfert bâtiment « gendarmerie » vers la CCPB)

XII – CIRCUITS DE RANDONNEES

Madame FOUQUET, Vice-Présidente en charge du tourisme, précise à l'Assemblée que la Communauté de Communes a fait aménager en 2007, 3 circuits vélo à savoir :

- - un circuit Forêt de 28 kms
- - un circuit Vigne de 35 kms
- - un circuit Loire de 40 kms

Elle précise également que la Communauté de Communes avait confié à la SARL Imago Développement Géo Services la réalisation d'un dépliant « Le Pays de Bourgueil et ses circuits vélo ».

Aujourd'hui cette société propose à la Communauté de Communes la mise en ligne des circuits de randonnées pédestres et équestres sur le site Internet www.rando-valdeloire.fr étant précisé que l'accès à ce site est entièrement gratuit pour les utilisateurs.

A cet effet, elle donne lecture d'un projet de contrat à intervenir entre la Communauté de Communes et la SARL Imago Développement Géo Services et sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée, après avoir précisé qu'elle avait assisté à une réunion de présentation du logiciel (en réunion de bureau), réunion qui avait permis de bien apprécier la qualité du produit proposé.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET, Vice-Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

AUTORISE le Président à signer le contrat d'une durée de 3 ans à intervenir entre la Communauté de Communes et la SARL Imago Développement Géo Services,

Et SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

(Coût de la 1^{ère} année : 1098,00 €uros HT ; Coût de la 2^{ème} année : 878,00 €uros HT ; Coût de la 3^{ème} année : 703,00 €uros HT).

XIV – PROJET HALTE GARDERIE

Madame RIOCREUX, chargée de suivre ce projet, fait l'historique du projet en scindant les différentes étapes :

- ⇒ Achat du local situé 28, rue Ronsard à Bourgueil (bâtiment sur un terrain de 5000 m²).
- ⇒ Estimatif établi pour reconstruire sur le même site, après destruction de l'actuel bâtiment.

Coût estimé à 620 000,00 € HT auquel il faut ajouter les frais de « transition » pendant la construction (coût situé entre 120 000,00 et 345 000,00 € HT).

Cette solution n'a pas été retenue par le Conseil Communautaire.

⇒ Une autre possibilité a été faite à la Communauté de Communes, à savoir : Acquérir des locaux « clés en main », aménagés dans les anciens bâtiments de la caserne de gendarmerie de Bourgueil. Cet ensemble de bâtiment a fait l'objet d'un compromis de vente, signé le 13 mars 2008 avec la société ICADE G3A, laquelle dans ce compromis a pris en compte la revente à la Communauté de Communes d'une partie des bâtiments aménagés pour la halte garderie.

Cette opération vente/achat, se résume financièrement comme suit :

- Vente par la Communauté de Communes à ICADE G3A de l'ensemble du bien (brigade + 6 appartements + 3 pavillons + 1 garage + 11 box de parking + 3 logements) pour un montant de 700 000,00 €.
- Achat, ensuite par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, de locaux réaménagés, pour un montant de 550 000,00 € HT pour une surface de 310 m², correspondant à 25 berceaux et au Relais d'Assistants Maternelles, avec la prise en compte d'un local non aménagé de 50 m² pour une future « Maison Verte ». En parallèle la Communauté de communes avait prévu un crédit de 30 000,00 € pour les équipements divers.

A noter que le produit de la vente (700 000,00 €) devait permettre le remboursement anticipé d'un emprunt relais, réalisé pour le financement en partie de la nouvelle caserne de gendarmerie.

La société ICADE G3A s'est engagée dans le compromis signé chez Maître DESPINS, notaire, à construire sur le site de l'ancienne caserne de gendarmerie 11 logements dont 4 pavillons (démolition de logements existants).

Le 27 mars 2008, ICADE G3A a fait parvenir une note de synthèse valant point d'étape et de validation pour chacune des parties, signifiant à la Communauté de Communes du Pays de bourgueil que le coût pour l'aménagement « clés en main » des locaux du multi accueil et du Relais d'Assistants Maternelles, avec un espace non aménagé pour la « Maison Verte », s'élèverait à 802 500,00 € HT.

Une visite a été organisée sur place avec des représentants de l'association « Galipettes » afin de mieux cerner le projet, tant au niveau des locaux qu'au niveau environnement proche.

Le constat qui fait suite à cette visite est le suivant : les plans qui prévoient un aménagement d'une partie des locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie, pour un montant de 802 500,00 € HT ne sont pas satisfaisants pour les utilisateurs.

Le parking et la sécurisation du site pour la dépose des enfants ne sont pas chiffrés. Par ailleurs, le site est bruyant et son éloignement de la bibliothèque, du dojo et des écoles maternelles induisent des contraintes de transport pour l'association.

Madame RIOCREUX souligne qu'une autre solution s'avère plus crédible, il s'agit de reconstruire sur le site actuel, en conservant les locaux actuels pendant les travaux (l'architecte qui avait été chargé d'établir un avenant sommaire, l'a confirmé).

La gêne des gros travaux s'étalerait sur une quinzaine de jours. A noter que l'association pourrait envisager une fermeture exceptionnelle pendant cette période.

Le coût des travaux avait été estimé à 611 500,00 €uros HT.

Madame RIOCREUX souligne que le financement initialement prévu pour l'acquisition de locaux « clés en main » pourrait être reporté sur cette opération « construction neuve » apparemment sans difficulté. Il faudra revoir l'intitulé de l'opération au niveau des aides accordées.

Madame RIOCREUX souligne également qu'une surface d'environ 2000 m² resterait disponible, ce qui représente une « valeur » pour la collectivité.

Après cet exposé, Monsieur GAILLARD ouvre le débat à l'assemblée.

Monsieur PINARD fait part de son étonnement sur l'évolution du coût des travaux pour l'opération bâtiment « clés en main ».

Madame RIOCREUX souligne que le prix a été revu car il fallait bien adapter le projet aux réels besoins de l'association.

Monsieur GAILLARD regrette que le compromis mentionne un coût de 550 000,00 €uros HT car au moment de la signature, ce prix n'était déjà plus d'actualité.

Par ailleurs, dans ce compromis, il n'est fait état à aucun moment du projet « Maison des seniors » et « Maison de santé », alors que ces deux projets avaient largement été pris en compte pour le choix de locaux « clés en main » pour le fonctionnement de l'association Petite Enfance.

D'ailleurs, ces deux projets ne semblent plus du tout d'actualité.

Il regrette une signature du compromis faite après les élections. Il aurait mieux valu attendre que la nouvelle « équipe d'élus » se mette en place.

Aujourd'hui, le compromis tel qu'il est rédigé, apparaît difficile à annuler sans un accord amiable avec ICADE G3A.

Un juriste de la Maison des Maires a confirmé ces faits. Toutefois, au vu d'un entretien entre Monsieur GAILLARD et Monsieur NEVEU, représentant de la société ICADE G3A, il reste assez optimiste pour trouver un terrain d'entente.

Madame RIGUET tient à souligner que les remarques faites notamment par la PMI sur le projet « locaux clés en main », étaient nécessaires pour le bon fonctionnement de la structure.

Monsieur MUREAU comprend la situation d'aujourd'hui, soulignant toutefois que le projet initial, lorsqu'il avait été validé, était tout à fait satisfaisant.

Il rappelle qu'il ne faut pas « perdre de vue » que la vente des locaux de l'ancienne gendarmerie servira en partie à rembourser un emprunt relais contracté pour la construction de la nouvelle caserne.

Madame RIOCREUX insiste sur le fait que les données d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes.

Monsieur JUNGES reconnaît que le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur un projet qui prenait en compte de nombreux éléments, qui aujourd'hui ne sont plus d'actualité. Pour lui, il apparaît logique que ce dossier soit revu.

Après ce débat, Monsieur GAILLARD demande à l'assemblée de délibérer sur la proposition suivante :

- 1) Retirer du compromis la partie concernant l'achat par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil de locaux « clés en main ».
- 2) Prolonger le délai de dépôt de permis d'aménager qui était fixé au 30 juin 2008, et le porter au 31 octobre 2008.
- 3) Autoriser le Président à signer cet avenant chez Maître DESPINS, Notaire à Bourgueil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

XV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Gare SNCF de Port Boulet

Monsieur GAILLARD commente une réunion organisée récemment dans une salle de la bibliothèque de Bourgueil avec des élus, Monsieur Jean Michel BODIN Vice Président du Conseil Régional chargé des liaisons ferroviaires régionales et Monsieur Yvon BORRI directeur délégué par la SNCF de l'activité FRET.

La question portait sur la réduction des horaires d'ouverture de la gare SNCF de Port Boulet, l'argument évoqué étant le constat d'un service déficitaire sur le plan financier.

Il précise qu'après un long débat, la SNCF s'est engagée à « revoir sa copie » et proposer une autre solution moins pénalisante pour les usagers qui sont nombreux à prendre le train chaque jour.

Office de Tourisme

Monsieur GAILLARD fait part de remerciements adressés par l'office de tourisme, pour la subvention accordée au titre de l'année 2008, ainsi que pour le prix offert à l'occasion du salon artistique « 1001 couleurs ».

Il précise également que l'Office sollicite des bénévoles pour l'organisation de marchés gourmands nocturnes.

Zone d'activité de Benais/Restigné

Il commente l'inauguration des locaux concernant l'extension des bureaux loués en crédit bail à CERFRANCE VAL DE LOIRE.

Cette extension est synonyme de recrutements supplémentaires. L'effectif passera de 5 à 12 emplois.

TOUR DE TABLE

Monsieur PINARD – Crues de la Loire

Il commente une réunion organisée avec la DDE, concernant la surveillance des bords de Loire pendant les périodes de crues.

Il propose que les mesures à mettre en place puissent être vues à l'échelle communautaire.

L'assemblée en est tout à fait d'accord.

Monsieur MUREAU – Trombes d'eau Commune de St Patrice

Il tient à souligner la solidarité affichée par les Communes, suite à ce récent sinistre.

Monsieur COUSSEAU – Maintien du service « Poste »

Il propose aux Communes de rester très vigilantes, car il a peur que ce service s'amenuise encore à court terme.

Monsieur GOURDON – Stade annexe du CES Ronsard

Il fait part d'une prochaine réunion avec l'architecte et les entreprises concernées par les travaux. Il émet quelques inquiétudes par rapport aux engagements pris ultérieurement.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.

Fait à Bourgueil, le 20 juin 2008.

Le Président,

Jacques GAILLARD